

LE Journal de Nanterre

ORGANE DES INTERETS LOCAUX
RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT, POLITIQUE & LITTÉRAIRE
PARAISANT LE DIMANCHE

ADRESSER LES COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATION: 36, RUE DE SAINT-GERMAIN, NANTERRE
Les Annonces doivent parvenir au plus tard le Samedi matin au bureau du Journal

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
AUCUN ARTICLE NON SIGNÉ NE SERA INSÉRÉ

PRIX DES RÉCLAMES & ANNONCES: Réclames, la ligne 1^{re} page 1 fr., 2^e page 0 fr. 75, 3^e page 0 fr. 50 — Annonces, 4^e page 0 fr. 25

INFORMATIONS

La Taxe des vélocipèdes

La direction générale des contributions directes vient de faire le relevé de la taxe des vélocipèdes en 1901.

Le nombre des vélocipèdes soumis à l'impôt a été de 1.106.768. C'est le chiffre le plus élevé constaté depuis l'application de l'impôt. Le nombre des vélocipèdes imposés avait été de:

1895	256.084
1896	329.816
1897	408.869
1898	483.414
1899	838.856
1900	987.130

La taxe a produit en 1901 la somme de 6.203.401 francs.

C'est le département de la Seine qui a le plus grand nombre de vélocipèdes, il est de 250.619; viennent ensuite le Nord 52.085, Seine-et-Oise 46.099, la Gironde 25.618, le Rhône 25.004, la Seine-Inférieure 24.876.

Les départements qui ont le moins de vélocipèdes sont la Corse 317, la Lozère 558, les Hautes-Alpes 1.154, le Cantal 1.284.

Nouvelle répartition des classes

A partir du 1^{er} novembre, les diverses catégories de l'armée seront composées comme il suit:

Armée active. — Classes 1901, 1900 et 1899.
Réserve de l'armée active. — Classes 1898, 1897, 1896, 1895, 1894, 1893, 1892, 1891, 1890, 1889.

Armée territoriale. — Classes 1888, 1887, 1886, 1885, 1884, 1883.

Réserve de l'armée territoriale. — Classes 1882, 1881, 1880, 1879, 1878, 1877.

Les hommes de la classe 1876 seront déchargés de toute obligation militaire en même temps que sera incorporée la classe 1901.

En somme, du 1^{er} novembre au 31 octobre 1903, l'armée française comprendra tous les hommes nés du 1^{er} janvier 1857 au 31 décembre 1881, sauf en ce qui concerne les engagés volontaires.

Les dispensés dans la cavalerie

Jusqu'à présent, les militaires appelés pour un an n'étaient versés, en général, que dans l'infanterie ou l'artillerie.

Aux termes d'une circulaire que le ministre de la Guerre vient d'adresser aux préfets, un certain nombre de dispensés de l'article 23 pourront, au moment de l'incorporation du contingent de la classe 1901, être affectés à des régiments de cavalerie de l'intérieur, s'ils ont subi avec succès, devant une commission militaire, un examen constatant leur aptitude équestre et leur connaissance du dressage et de l'emploi du cheval.

Le nombre des dispensés de l'article 23 affectés à la cavalerie ne pourra dépasser deux ou trois par régiment.

Les épreuves auront lieu avant le 1^{er} octobre dans chaque division de cavalerie.

Les dispensés de l'article 23, candidats aux épreuves, adresseront, avant le 20 septembre, leur demande au commandant de recrutement de leur domicile, par l'intermédiaire de la gendarmerie de leur domicile ou de leur résidence.

Ecole Vauban

Un concours sera ouvert le 27 septembre prochain à l'effet d'obtenir aux bourses et trois demi-bourses de scolarité à l'Ecole pratique et théorique d'électricité, 23, rue Frémicourt et

146, boulevard de Grenelle, Paris, XV^e arrondissement.

Pour renseignements, s'adresser à M. le Directeur de l'Ecole Vauban, 33, boulevard Garibaldi. Téléphone 718.09.

Un Discours de M. PELLETAN

Au banquet du Cercle républicain d'Ajaccio, M. Pelletan, ministre de la marine, a prononcé un grand discours politique.

Parlant du cabinet, il dit que le ministre doit rester fidèle au programme républicain. Le gouvernement a à sa tête un homme d'une énergie invincible et d'une volonté de fer qui ne cédera pas.

« On a dit après la bataille: « Embrassons-nous Folleville ». C'était avant et non après qu'il fallait s'embrasser.

« On dit que le gouvernement veut détruire la religion; on confond la religion avec l'Eglise et l'histoire entière nous montre l'Eglise catholique s'efforçant de s'emparer du pouvoir.

« La guerre que nos pères ont soutenue contre l'Eglise, nous la soutenons encore et cela pour la cause de l'humanité. Quant à la religion, nous ne voulons pas la détruire; on n'a jamais constaté que nous en voulions mettre une autre à sa place.

« L'Eglise a fait une opposition toujours plus vive à l'Etat. Il y a eu des cas de désobéissance dans l'armée et ici, dans la Corse, la patrie de Napoléon, le plus grand homme de guerre, on peut dire que Napoléon n'aurait jamais souffert l'insubordination que nous réduisons aujourd'hui à l'impuissance.

« On a parlé, en ce qui concerne l'enseignement, des droits du père de famille. Avec Victor Hugo, on doit dire: Les droits du père de famille, sa liberté, qu'est-ce que c'est que ça? Je ne connais que les devoirs du père de famille.

« Aucune division ne peut exister sur ces principes entre les républicains et surtout en Corse, tard venue ou plutôt tard revenue à l'esprit républicain qui l'imprégnait jadis, car ce pays est républicain qui réclamait l'indépendance dans ses montagnes et qui se résignait à la mort pour la cause de la justice ».

M. Pelletan termine en buvant à la patrie française une et indivisible et à cette parcelle de la France, la Corse.

Le banquet s'est terminé à 11 h. 1/2. M. Pelletan s'est embarqué à minuit sur le Jauréguiberry, pour la Tunisie.

COMMUNE DE NANTERRE

Chemin de Gaande Communication n° 10 (annexé)

AVIS D'ENQUÊTE

Le public est prévenu qu'une enquête sera ouverte à la mairie de Nanterre du lundi 22 septembre au mercredi 22 octobre 1902 inclusivement sur un projet présenté par M. l'ingénieur en chef du

Pour la Rentrée des Classes

ON TROUVERA CHEZ

Edmond HUBY, Imprimeur

36, Rue de Saint-Germain, à NANTERRE
DES GIBECIÈRES pour Garçons
DES CARTABLES pour Fillettes

Depuis 0 fr. 75
Grand Choix de Serviettes Cuir et de Cartons des plus solides
PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

département pour le prolongement du boulevard du Nord et le classement de cette voie dans la grande vicinalité comme annexe du chemin vicinal de grande communication n° 10, à Nanterre.

En conséquence, les pièces du projet seront déposées à la mairie de Nanterre, où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours, de 9 h. à 5 h., et les dimanches et jours fériés, de 9 heures à midi.

Toute personne intéressée est invitée à consigner ses observations sur le registre d'enquête, qui sera ouvert à cet effet à la mairie de Nanterre.

Nanterre, le 14 septembre 1902.
Le Maire, officier d'académie,
J. GAUTIER.

Conseil Municipal

3^e Session ordinaire de l'année 1902
Extraits du Compte Rendu de la Séance du Jeudi 7 Août 1902
AFFICHÉ A LA PORTE DE LA MAIRIE
(Suite)

Acceptation d'une proposition de MM. Berault, Subileau, Bouvret et C^e, pour le déplacement du chemin du Moulin Allard; cette société demande aujourd'hui, au lieu et place du pont à décaler, une partie du chemin en question, afin de lui permettre l'exploitation de sa sablière; cette autorisation serait accordée moyennant une redevance annuelle de 1.000 francs pendant dix ans et les pétitionnaires s'engageraient à remettre le chemin dont il s'agit dans son état actuel dans un délai de quinze ans.

M. le Maire engage ensuite l'assemblée à en délibérer.

M. le Maire indique que le chemin sera déplacé sur une longueur d'environ 600 mètres.

M. Cellier demande que la redevance proposée soit employée exclusivement à l'entretien des chemins voisins de celui du Moulin Allard, notamment de ceux des Gourd's effondrés, Jules-Quentin, boulevard Thiers et de la Seine.

M. le Maire et M. Blanche proposent d'employer la redevance en question à l'entretien de tous les chemins ruraux.

Après un échange d'explications entre MM. Vanier, Cellier et Delahaye, le Conseil accorde à la Société Berault et C^e l'autorisation sollicitée;

Le receveur municipal est autorisé à encaisser la subvention offerte par les pétitionnaires.

Au lieu de construire un pont comme il était déjà convenu, nous décalerons à nos frais une partie du chemin du Moulin Allard au-delà de notre exploitation (tracé rouge du plan annexé) de façon à continuer notre dragage de sable sur tout le front A B de ce chemin à la traversée de nos propriétés.

Nous nous engageons à rétablir tel qu'il était le chemin du Moulin Allard dans un délai de quinze années. En raison de ces avantages, nous paierons à la commune de Nanterre une indemnité de mille francs (1.000 fr.) par an pendant dix années consécutives.

Nous prions Monsieur le Maire d'agréer nos hommages très respectueux.

Signé: BERAULT, SUBILEAU, BOUVRET et C^e.

M. le Maire rappelle cette affaire. La Société Berault avait été autorisée à construire un pont sur le chemin du Moulin Allard; cette société demande aujourd'hui, au lieu et place du pont à décaler, une partie du chemin en question, afin de lui permettre l'exploitation de sa sablière; cette autorisation serait accordée moyennant une redevance annuelle de 1.000 francs pendant dix ans et les pétitionnaires s'engageraient à remettre le chemin dont il s'agit dans son état actuel dans un délai de quinze ans.

M. le Maire engage ensuite l'assemblée à en délibérer.

M. le Maire indique que le chemin sera déplacé sur une longueur d'environ 600 mètres.

M. Cellier demande que la redevance proposée soit employée exclusivement à l'entretien des chemins voisins de celui du Moulin Allard, notamment de ceux des Gourd's effondrés, Jules-Quentin, boulevard Thiers et de la Seine.

M. le Maire et M. Blanche proposent d'employer la redevance en question à l'entretien de tous les chemins ruraux.

Après un échange d'explications entre MM. Vanier, Cellier et Delahaye, le Conseil accorde à la Société Berault et C^e l'autorisation sollicitée;

Le receveur municipal est autorisé à encaisser la subvention offerte par les pétitionnaires.

NOUVEAU GARÇON

Chirurgie Dentaire
RUE DE MAUREPAS
RUEIL
FACE LE BUREAU DE POSTE
Les Mardi et Vendredi
de 9 heures à 6 heures
M. FRAENKEL donne à toute personne qui veut bien s'adresser à lui une Consultation absolument gratuite pour tout ce qui concerne la Bouche.
Des Titres sont en vente.
Les soins de la Bouche et des Dents sont consciencieux, d'une propreté et d'une ANTIHERTIE RIGOUREUSES.
Spécialités des Réajustements des Dents des Enfants et de la pose des Appareils Dentaires. Extractions et FROG et AFFETI
M. FRAENKEL, 38, Rue de Maurepas, Rueil, Nanterre.

Grand Magasin de Chaussures
56, Rue du Chemin-de-Fer, 56
MAUMONT, Succ.
Chaussures de fatigue et de luxe
Spécialité pour Dames, Filles et Enfants
Tous les articles se recommandent par la qualité, le soin de la confection et leurs prix modérés.

Achille CAT
GEOMETRE
Expertise et Travaux civils et industriels
Vente et Acquisitions de terrains et maisons, géométrie de propriétés (expropriations), recherches cadastrales et états parcellaires.
Lévy de plans, nivellement, projets de canalisation d'écluses, routes, chemins de fer, tramways, etc.
80, rue du Chemin-de-Fer, NANTERRE

VINS
Château de Saint-Césaire, propriétaire
ALPH. FOURNIER, à St-CÉSaire (Gard), demande représentants et entrepreneurs.
VIN FIN BEAUJOLAIS
(un des plus grands crus français) naturel, fruité, limpide, bonne conservation. 215 l. 65 fr.; 108 l. 38 fr.
Frais de port gare destinataires. Envoi de litres gratuits. P. FROMONT, propriétaire à Villefranche-en-Beaujolais (Rhône).

Inscriptions sur Calicots
en tous genres
L SCALIER
présent les habitants de Nanterre qui pour cause d'agrandissement de leur habitation ont transférés
24, Rue de Marly
Ateliers
Pour les Commandes et Renseignements S'ADRESSER A RUEIL
9 et 11, RUE DE CHATEL-DE-VILLE

OCCASION UNIQUE — A VENDRE avec grande perte un TRICYCLE à pétrole, moteur de Dion Bouton, 2 chevaux 1/4, modèle 1901, marque Whitworth.
S'adresser à: M. ROGHARD, 44, av. du Chemin-de-Fer, Rueil.

L'ILE FLEURIE
A 10 minutes de la Gare de Nanterre en face le Boulevard de la Seine, entre le Pont de Ohastou et le Pont de Bezon
ERNEST LEMAIRE
RESTAURATEUR
SPECIALITÉ DE MATELOTES & FRITURES
BONNE CAFE — CAFÉS — BIÈRES — JEUX DIVERS
Chambres Meublées — Grand Salon de Sociétés — Piano
BAL TOUS LES DIMANCHES (APRÈS-MIDI)
Pêche et Baignades; LÉZARDS de NATION
CHASSE sur L'EAU toute l'Année
Ce lieu de rendez-vous est un des plus agréables des Environs de Paris, car sans quitter l'île on peut chasser, pêcher, canoter, ou se baigner et de plus faire un excellent repas.
CONSTRUCTION, REPARATIONS & LOCATION DE CANOTS
GARAGE ET GARDE DE BATEAUX
Vélodrome — Garage de Bicyclettes — Pompes à Pneumatiques
NOTA. — APPELER LE PASSEUR

USINE A GAZ DE RUEIL

Vente d'Usine PRIX DU COKE rendu en Cave
Coke N° 1 85
Coke N° 2 85
Coke N° 3 85
Coke N° 4 85
Coke N° 5 85
Coke N° 6 85
Coke N° 7 85
Coke N° 8 85
Coke N° 9 85
Coke N° 10 85
Coke N° 11 85
Coke N° 12 85
Coke N° 13 85
Coke N° 14 85
Coke N° 15 85
Coke N° 16 85
Coke N° 17 85
Coke N° 18 85
Coke N° 19 85
Coke N° 20 85
Coke N° 21 85
Coke N° 22 85
Coke N° 23 85
Coke N° 24 85
Coke N° 25 85
Coke N° 26 85
Coke N° 27 85
Coke N° 28 85
Coke N° 29 85
Coke N° 30 85
Coke N° 31 85
Coke N° 32 85
Coke N° 33 85
Coke N° 34 85
Coke N° 35 85
Coke N° 36 85
Coke N° 37 85
Coke N° 38 85
Coke N° 39 85
Coke N° 40 85
Coke N° 41 85
Coke N° 42 85
Coke N° 43 85
Coke N° 44 85
Coke N° 45 85
Coke N° 46 85
Coke N° 47 85
Coke N° 48 85
Coke N° 49 85
Coke N° 50 85
Coke N° 51 85
Coke N° 52 85
Coke N° 53 85
Coke N° 54 85
Coke N° 55 85
Coke N° 56 85
Coke N° 57 85
Coke N° 58 85
Coke N° 59 85
Coke N° 60 85
Coke N° 61 85
Coke N° 62 85
Coke N° 63 85
Coke N° 64 85
Coke N° 65 85
Coke N° 66 85
Coke N° 67 85
Coke N° 68 85
Coke N° 69 85
Coke N° 70 85
Coke N° 71 85
Coke N° 72 85
Coke N° 73 85
Coke N° 74 85
Coke N° 75 85
Coke N° 76 85
Coke N° 77 85
Coke N° 78 85
Coke N° 79 85
Coke N° 80 85
Coke N° 81 85
Coke N° 82 85
Coke N° 83 85
Coke N° 84 85
Coke N° 85 85
Coke N° 86 85
Coke N° 87 85
Coke N° 88 85
Coke N° 89 85
Coke N° 90 85
Coke N° 91 85
Coke N° 92 85
Coke N° 93 85
Coke N° 94 85
Coke N° 95 85
Coke N° 96 85
Coke N° 97 85
Coke N° 98 85
Coke N° 99 85
Coke N° 100 85
Coke N° 101 85
Coke N° 102 85
Coke N° 103 85
Coke N° 104 85
Coke N° 105 85
Coke N° 106 85
Coke N° 107 85
Coke N° 108 85
Coke N° 109 85
Coke N° 110 85
Coke N° 111 85
Coke N° 112 85
Coke N° 113 85
Coke N° 114 85
Coke N° 115 85
Coke N° 116 85
Coke N° 117 85
Coke N° 118 85
Coke N° 119 85
Coke N° 120 85
Coke N° 121 85
Coke N° 122 85
Coke N° 123 85
Coke N° 124 85
Coke N° 125 85
Coke N° 126 85
Coke N° 127 85
Coke N° 128 85
Coke N° 129 85
Coke N° 130 85
Coke N° 131 85
Coke N° 132 85
Coke N° 133 85
Coke N° 134 85
Coke N° 135 85
Coke N° 136 85
Coke N° 137 85
Coke N° 138 85
Coke N° 139 85
Coke N° 140 85
Coke N° 141 85
Coke N° 142 85
Coke N° 143 85
Coke N° 144 85
Coke N° 145 85
Coke N° 146 85
Coke N° 147 85
Coke N° 148 85
Coke N° 149 85
Coke N° 150 85
Coke N° 151 85
Coke N° 152 85
Coke N° 153 85
Coke N° 154 85
Coke N° 155 85
Coke N° 156 85
Coke N° 157 85
Coke N° 158 85
Coke N° 159 85
Coke N° 160 85
Coke N° 161 85
Coke N° 162 85
Coke N° 163 85
Coke N° 164 85
Coke N° 165 85
Coke N° 166 85
Coke N° 167 85
Coke N° 168 85
Coke N° 169 85
Coke N° 170 85
Coke N° 171 85
Coke N° 172 85
Coke N° 173 85
Coke N° 174 85
Coke N° 175 85
Coke N° 176 85
Coke N° 177 85
Coke N° 178 85
Coke N° 179 85
Coke N° 180 85
Coke N° 181 85
Coke N° 182 85
Coke N° 183 85
Coke N° 184 85
Coke N° 185 85
Coke N° 186 85
Coke N° 187 85
Coke N° 188 85
Coke N° 189 85
Coke N° 190 85
Coke N° 191 85
Coke N° 192 85
Coke N° 193 85
Coke N° 194 85
Coke N° 195 85
Coke N° 196 85
Coke N° 197 85
Coke N° 198 85
Coke N° 199 85
Coke N° 200 85
Coke N° 201 85
Coke N° 202 85
Coke N° 203 85
Coke N° 204 85
Coke N° 205 85
Coke N° 206 85
Coke N° 207 85
Coke N° 208 85
Coke N° 209 85
Coke N° 210 85
Coke N° 211 85
Coke N° 212 85
Coke N° 213 85
Coke N° 214 85
Coke N° 215 85
Coke N° 216 85
Coke N° 217 85
Coke N° 218 85
Coke N° 219 85
Coke N° 220 85
Coke N° 221 85
Coke N° 222 85
Coke N° 223 85
Coke N° 224 85
Coke N° 225 85
Coke N° 226 85
Coke N° 227 85
Coke N° 228 85
Coke N° 229 85
Coke N° 230 85
Coke N° 231 85
Coke N° 232 85
Coke N° 233 85
Coke N° 234 85
Coke N° 235 85
Coke N° 236 85
Coke N° 237 85
Coke N° 238 85
Coke N° 239 85
Coke N° 240 85
Coke N° 241 85
Coke N° 242 85
Coke N° 243 85
Coke N° 244 85
Coke N° 245 85
Coke N° 246 85
Coke N° 247 85
Coke N° 248 85
Coke N° 249 85
Coke N° 250 85
Coke N° 251 85
Coke N° 252 85
Coke N° 253 85
Coke N° 254 85
Coke N° 255 85
Coke N° 256 85
Coke N° 257 85
Coke N° 258 85
Coke N° 259 85
Coke N° 260 85
Coke N° 261 85
Coke N° 262 85
Coke N° 263 85
Coke N° 264 85
Coke N° 265 85
Coke N° 266 85
Coke N° 267 85
Coke N° 268 85
Coke N° 269 85
Coke N° 270 85
Coke N° 271 85
Coke N° 272 85
Coke N° 273 85
Coke N° 274 85
Coke N° 275 85
Coke N° 276 85
Coke N° 277 85
Coke N° 278 85
Coke N° 279 85
Coke N° 280 85
Coke N° 281 85
Coke N° 282 85
Coke N° 283 85
Coke N° 284 85
Coke N° 285 85
Coke N° 286 85
Coke N° 287 85
Coke N° 288 85
Coke N° 289 85
Coke N° 290 85
Coke N° 291 85
Coke N° 292 85
Coke N° 293 85
Coke N° 294 85
Coke N° 295 85
Coke N° 296 85
Coke N° 297 85
Coke N° 298 85
Coke N° 299 85
Coke N° 300 85
Coke N° 301 85
Coke N° 302 85
Coke N° 303 85
Coke N° 304 85
Coke N° 305 85
Coke N° 306 85
Coke N° 307 85
Coke N° 308 85
Coke N° 309 85
Coke N° 310 85
Coke N° 311 85
Coke N° 312 85
Coke N° 313 85
Coke N° 314 85
Coke N° 315 85
Coke N° 316 85
Coke N° 317 85
Coke N° 318 85
Coke N° 319 85
Coke N° 320 85
Coke N° 321 85
Coke N° 322 85
Coke N° 323 85
Coke N° 324 85
Coke N° 325 85
Coke N° 326 85
Coke N° 327 85
Coke N° 328 85
Coke N° 329 85
Coke N° 330 85
Coke N° 331 85
Coke N° 332 85
Coke N° 333 85
Coke N° 334 85
Coke N° 335 85
Coke N° 336 85
Coke N° 337 85
Coke N° 338 85
Coke N° 339 85
Coke N° 340 85
Coke N° 341 85
Coke N° 342 85
Coke N° 343 85
Coke N° 344 85
Coke N° 345 85
Coke N° 346 85
Coke N° 347 85
Coke N° 348 85
Coke N° 349 85
Coke N° 350 85
Coke N° 351 85
Coke N° 352 85
Coke N° 353 85
Coke N° 354 85
Coke N° 355 85
Coke N° 356 85
Coke N° 357 85
Coke N° 358 85
Coke N° 359 85
Coke N° 360 85
Coke N° 361 85
Coke N° 362 85
Coke N° 363 85
Coke N° 364 85
Coke N° 365 85
Coke N° 366 85
Coke N° 367 85
Coke N° 368 85
Coke N° 369 85
Coke N° 370 85
Coke N° 371 85
Coke N° 372 85
Coke N° 373 85
Coke N° 374 85
Coke N° 375 85
Coke N° 376 85
Coke N° 377 85
Coke N° 378 85
Coke N° 379 85
Coke N° 380 85
Coke N° 381 85
Coke N° 382 85
Coke N° 383 85
Coke N° 384 85
Coke N° 385 85
Coke N° 386 85
Coke N° 387 85
Coke N° 388 85
Coke N° 389 85
Coke N° 390 85
Coke N° 391 85
Coke N° 392 85
Coke N° 393 85
Coke N° 394 85
Coke N° 395 85
Coke N° 396 85
Coke N° 397 85
Coke N° 398 85
Coke N° 399 85
Coke N° 400 85
Coke N° 401 85
Coke N° 402 85
Coke N° 403 85
Coke N° 404 85
Coke N° 405 85
Coke N° 406 85
Coke N° 407 85
Coke N° 408 85
Coke N° 409 85
Coke N° 410 85
Coke N° 411 85
Coke N° 412 85
Coke N° 413 85
Coke N° 414 85
Coke N° 415 85
Coke N° 416 85
Coke N° 417 85
Coke N° 418 85
Coke N° 419 85
Coke N° 420 85
Coke N° 421 85
Coke N° 422 85
Coke N° 423 85
Coke N° 424 85
Coke N° 425 85
Coke N° 426 85
Coke N° 427 85
Coke N° 428 85
Coke N° 429 85
Coke N° 430 85
Coke N° 431 85
Coke N° 432 85
Coke N° 433 85
Coke N° 434 85
Coke N° 435 85
Coke N° 436 85
Coke N° 437 85
Coke N° 438 85
Coke N° 439 85
Coke N° 440 85
Coke N° 441 85
Coke N° 442 85
Coke N° 443 85
Coke N° 444 85
Coke N° 445 85
Coke N° 446 85
Coke N° 447 85
Coke N° 448 85
Coke N° 449 85
Coke N° 450 85
Coke N° 451 85
Coke N° 452 85
Coke N° 453 85
Coke N° 454 85
Coke N° 455 85
Coke N° 456 85
Coke N° 457 85
Coke N° 458 85
Coke N° 459 85
Coke N° 460 85
Coke N° 461 85
Coke N° 462 85
Coke N° 463 85
Coke N° 464 85
Coke N° 465 85
Coke N° 466 85
Coke N° 467 85
Coke N° 468 85
Coke N° 469 85
Coke N° 470 85
Coke N° 471 85
Coke N° 472 85
Coke N° 473 85
Coke N° 474 85
Coke N° 475 85
Coke N° 476 85
Coke N° 477 85
Coke N° 478 85
Coke N° 479 85
Coke N° 480 85
Coke N° 481 85
Coke N° 482 85
Coke N° 483 85
Coke N° 484 85
Coke N° 485 85
Coke N° 486 85
Coke N° 487 85
Coke N° 488 85
Coke N° 489 85
Coke N° 490 85
Coke N° 491 85
Coke N° 492 85
Coke N° 493 85
Coke N° 494 85
Coke N° 495 85
Coke N° 496 85
Coke N° 497 85
Coke N° 498 85
Coke N° 499 85
Coke N° 500 85
Coke N° 501 85
Coke N° 502 85
Coke N° 503 85
Coke N° 504 85
Coke N° 505 85
Coke N° 506 85
Coke N° 507 85
Coke N° 508 85
Coke N° 509 85
Coke N° 510 85
Coke N° 511 8

Cette subvention sera employée exclusivement à l'entretien des chemins ruraux de ce quartier.

Affaires militaires. — Avis du Conseil sur une demande présentée par M. Gabuteau à l'effet d'être renvoyé dans ses foyers comme soutien de famille.

M. le Maire expose que M. Gabuteau (Paul), soldat à la 21^e section d'infanterie à Djidjelli (Algérie) demande à être renvoyé dans ses foyers comme indispensable soutien de famille.

Il communique les renseignements et avis recueillis sur la situation de la famille du pétitionnaire et invite l'assemblée à en délibérer.

Le Conseil, Considérant que Mme Gabuteau mère est âgée et infirme; que ses enfants sont chargés de famille et dans l'impossibilité de lui venir en aide;

Que le pétitionnaire est seul en situation de lui venir en aide;

Emet l'avis que M. Gabuteau (Paul-Clement-Benoît), jeune soldat de la classe de 1900, n° 190 de tirage dans le canton de Puteaux, soldat à la 21^e section d'infanterie à Djidjelli (Algérie), soit envoyé en congé à titre de soutien de famille.

Demandes d'admission aux sanatoriums de Berck, Forges et Hendaye.

M. le Maire communique les demandes d'envoi à Berck, Forges et Hendaye des enfants Beaucerf, demeurant 7, rue Volant; Desclozais, demeurant rue du Marché, 8 et Demulif, demeurant 15, rue Volant, dont l'état de santé nécessite un séjour dans les stations ci-dessus.

Après un échange d'explications, le Conseil autorise l'envoi des enfants ci-dessus désignés dans les établissements de Berck, Forges et Hendaye.

Externat gratuit. — Elèves de la banlieue continuant leurs études dans les écoles supérieures et professionnelles de la Ville de Paris.

M. le Maire communique une circulaire en date du 9 juillet 1902 par laquelle M. le Préfet de la Seine lui transmet la liste des enfants de la commune admis, les années précédentes, dans les écoles primaires supérieures de la Ville de Paris et qui continuent leurs études dans lesdites écoles.

En lui transmettant cette liste, M. le Préfet fait observer qu'aucun de ces enfants ne pourra être maintenu dans lesdites écoles sans un engagement ferme de la part de la commune de Nanterre de prendre à sa charge le paiement à la Ville de Paris de la subvention de 200 francs exigée pour chaque élève.

M. le Préfet ajoute qu'il ne sera pas possible, cette année, de rembourser à la commune sur les fonds d'octroi de banlieue ainsi que cela a lieu les années précédentes, la totalité des sommes votées.

En effet, les remboursements à prélever sur les fonds d'octroi de banlieue ne peuvent être autorisés que jusqu'à concurrence de 100.000 francs; et le total des sommes à payer pour les anciens élèves forme un chiffre de 117.000 francs.

L'excédent, soit 17.000 francs devra donc être mis à la charge des communes ou prorata de leurs enfants continuant leurs études dans les écoles sus-indiquées.

De ce chef, il incombera à la commune de Nanterre une somme de 233 francs.

M. le Maire communique ensuite la liste des élèves, puis il engage l'assemblée à en délibérer.

Le Conseil, Ouï l'exposé qui précède, Vu la circulaire préfectorale visée ci-dessus, ensemble la liste y annexée.

Délibère : Article premier. — La commune de Nanterre s'engage à payer, à la Ville de Paris, la somme de 1.600 francs pour les frais d'études dans les écoles primaires supérieures et professionnelles en 1901-1902 des élèves dont les noms suivent, admis les années précédentes dans lesdites écoles, savoir :

Mantelet Maurice, rue Parmentier, 5, Bernard Palissy; Dupont Edouard, rue des Rosiers, Chapal; Dupont Jean, rue des Rosiers, Chapal; Lacaille Paul, rue Victor-Hugo, 20, Chapal; Oswald Maurice, avenue de Rueil, 14, Chapal; Tiercé Georges, avenue Henri-Martin, 32, Chapal; Dore Henri, boulevard du Couchant, 1; Jambu Alexandre, rue Béranger, 6, J.-B. Say.

Art. 2. — En raison de sa situation financière, la commune demande que M. le Préfet de la Seine veuille bien lui accorder le remboursement, sur les fonds de l'octroi de banlieue, d'une somme de mille trois cent soixante-sept francs (1.367 fr.)

Externat gratuit. — Elèves de la banlieue admis dans les écoles primaires supérieures et professionnelles de la Ville de Paris en 1902.

M. le Maire communique une circulaire en date du 2 août 1902 par laquelle M. le Préfet de la Seine lui transmet la liste des enfants de la commune de Nanterre qui ont été reçus cette année aux différents concours d'admission dans les écoles primaires supérieures et dans les écoles professionnelles de la Ville de Paris et qui ont manifesté l'intention d'entrer dans ces écoles.

Cette liste comprend deux catégories d'élèves : A et B.

La catégorie A se compose d'élèves pouvant, en raison de leur rang de classement et, d'autre part, du nombre de places prévues disponibles, entrer, dès la réouverture des classes, dans les écoles dont ils ont fait choix;

(A suivre).

Chronique Théâtrale

AUX BOUFFES-PARIISIENS

J'espère que vous aimez tous rire; allez donc aux Bouffes-Parisiens, où, je suis sûr, vous ne vous endormirez pas; vous y verrez un pays très curieux: la Haute-Caroline et ma foi, très nouveau genre tout de même, un président de République, car c'en est une, tout à fait bon vivant, qui ne dédaigne pas du tout de faire la cour à sa lingère; une présidente qui, de son côté, aime beaucoup à flirter avec les secrétaires du cabinet civil de son époux.

Vous vous divertirez au conseil des ministres, où l'on boit, chante, etc., on y tait tout enfin, excepté de la politique.

Une gentille musique et un bon conseil: emportez votre lorgnette, car il y a tout un bataillon de jolies femmes. Bref, tout ce qu'il faut pour plaire.

Allez-y et vous me direz si vous ne vous y êtes pas amusé.

Communiqués

Le théâtre du Vaudeville a fait sa réouverture cette semaine avec l'Age ingrat, 3 actes, d'Edouard Pailleron.

La réouverture du Gymnase aura lieu dans les derniers jours du mois avec la reprise du Détour, de M. Henry Bernstein.

Dimanche 21, à 2 heures, à l'Ambigu, dixième et dernière matinée de la Fleuriste des Halles, qui atteindra, le soir de ce même jour, sa 76^e représentation.

Bianca Torella, l'opéra de Mmela baronne de Fondmagne, est à l'étude au Théâtre Lyrique (théâtre Sarah Bernhardt). C'est Mlle Yvonne Kerlor, la chanteuse applaudie à l'Opéra-Comique et à la Gaité, qui en créera le rôle principal.

Cette pièce passera dans les premiers jours d'octobre.

ETAT-CIVIL

NAISSANCES. — Théry Marie, boulevard du Couchant, 18; Billé Robert, 10, rue des Rosiers; Milot Hippolyte, 75, avenue de la République; Villard Louise, 13, rue Saint-Germain; Rouaud Suzanne, 8, rue du Vieux-Pont.

PUBLICATIONS. — M. Calenda et Mlle Poinot, à Paris.

MARIAGE. — M. Bajot, à Paris et Mlle Vivier, à Nanterre.

Echos de la Presse Suburbaine

Nous lisons, dans le Réveil de Seine-et-Oise: **DÉROULEDE contre SAINT-REMY**

Le journal "L'Eclair" avait envoyé un de ses collaborateurs à Saint-Sébastien, afin de faire connaître à ses lecteurs l'opinion de Paul Déroulède sur l'acte d'indiscipline du lieutenant-colonel de Saint-Rémy.

Quelle bonne aubaine pour la gent nationaliste et cléricale, si le brave Déroulède eût jamais donné l'absolution à Saint-Rémy.

Son approbation eût comblé d'aise ses amis, qui ont glorifié le refus d'obéissance du lieutenant-colonel.

Or, décevante consultation, le champion du nationalisme blâme formellement l'acte d'indiscipline de l'officier breton: « C'est, déclare-t-il, un coup mortel porté à la discipline et à l'esprit militaire. »

L'avis de Déroulède est un sanglant désaveu de l'attitude de ses fidèles; c'est un coup droit qu'il porte à ses propres partisans, fervents admirateurs du lieutenant-colonel de Saint-Rémy.

« Je vais bien vous étonner, a répondu Déroulède au rédacteur de l'Eclair. Je réprovoque énergiquement l'acte du colonel de Saint-Rémy, et je pense que la discipline, à l'esprit militaire, par conséquent à l'armée, qui ne peut vivre sans esprit militaire et sans discipline, un coup mortel... »

Les sentiments personnels, quelque sinobres et respectables qu'ils soient, ne sauraient dispenser un officier ou un soldat d'exécuter un ordre ou sa responsabilité — ce point est capital — n'est engagée à aucun degré.

Le colonel de Saint-Rémy pouvait démissionner; il n'avait pas le droit de refuser d'obéir. Si l'on admet qu'un officier, un soldat, se constitue juge de la moralité des ordres qu'il reçoit et fasse dépendre leur exécution du jugement que lui en dicte sa conscience, alors il n'y a plus de discipline, plus d'esprit militaire, plus d'armée... »

C'est clair: Déroulède, on le voit, n'est pas plus tendre pour les juges du Conseil de guerre de Nantes, que pour l'officier supérieur traduit devant eux.

Mais on nous a donc changé notre Déroulède national! Lui, qui proclamait l'infailibilité des conseils de guerre, qui invoquait avec éclat l'autorité de la chose jugée, le voici qui condamne la justice militaire et qui traite d'« anarchique » l'arrêt du Conseil de guerre de Nantes.

Dans quelle confusion son avis si catégorique va plonger ses amis.

Et lui-même, ne se condamne-t-il pas en condamnant, avec une juste rigueur, le lieutenant-colonel de Saint-Rémy?

On ne peut, en effet, oublier que Déroulède a essayé d'entraîner un général à commettre plus qu'un refus d'obéissance, plus qu'un acte d'indiscipline: un acte de révolte, un attentat contre le gouvernement de la nation.

Or, si le jugement de Déroulède sur l'affaire Saint-Rémy est d'une tranchante netteté, le parallèle qu'il établit ensuite entre cette affaire et l'attentat de Reuilly, est véritablement fantastique.

Notre barde nationaliste se distingue, en effet, beaucoup plus par les fantaisies de son imagination que par la solidité de ses raisonnements.

La façon dont il essaie de concilier le respect de la discipline militaire et la doctrine des coups d'Etat mérite d'être signalée aux amateurs des plus subtils « distinguos ».

L'acte du lieutenant-colonel de Saint-Rémy est, à ses yeux, sans excuse.

Si le général Roget, au contraire, eût écouté ses adjurations et marché sur

l'Élysée, il eût bien mérité de la patrie. Pour Déroulède, l'exemple mauvais devient bon s'il part de haut; il regrette de n'avoir eu sous la main qu'un général de brigade; il eût souhaité disposer d'un général de division, et ses vœux eussent été comblés si un généralissime se fût fait l'instrument de sa tentative de coup d'Etat.

N'essayons pas de comprendre cette fantastique doctrine, dont le fidèle Marcel Habert a tiré, lui-même, les non moins fantastiques conclusions:

« Supposez maintenant, dit Marcel Habert, qu'il se trouve un général patriote qui veuille faire marcher ses troupes contre l'Élysée. Puisqu'il est bien entendu qu'un sous-ordre, en refusant d'obéir ne risque que vingt-quatre heures de prison, vous verrez un soldat, puis deux, puis vingt, sortir des rangs et déclarer que leur conscience ne leur permet pas de marcher. Et les autres suivront ceux-là au lieu de suivre leur chef. Jamais vous n'entraînez un régiment dans ces conditions. Ainsi s'évanouit, par la faute du colonel de Saint-Rémy et du Conseil de guerre de Nantes, une de nos dernières chances de salut. »

C'est magnifique, et cette thèse paradoxale pourrait se résumer ainsi: lorsqu'un général demande à ses subordonnés, officiers, sous-officiers et soldats, de le suivre dans un acte de révolte contre la loi et contre l'Etat; lorsqu'il leur demande de s'insurger contre le gouvernement et la constitution; ils doivent obéir.

Les subalternes doivent, par obéissance, suivre leur chef dans la désobéissance.

Or, l'exemple du lieutenant-colonel de Saint-Rémy, consacré par l'arrêt du Conseil de guerre de Nantes, autorise désormais à la désobéissance les officiers, sous-officiers et soldats qui ne voudraient pas prêter la main à une tentative militaire de coup d'Etat.

Marcel Habert proclame que c'est là la ruine des espérances de Déroulède et de ses amis.

« Ainsi, dit-il, s'évanouit par la faute du colonel de Saint-Rémy et du Conseil de guerre de Nantes, une de nos dernières chances de salut. »

Qui donc oserait penser, si Marcel Habert ne nous l'avait appris, que l'affaire Saint-Rémy devait avoir des conséquences aussi inattendues?

Et c'est un officier cléricale et nationaliste qui aurait ainsi donné le coup de grâce aux fauteurs de complots nationalistes et cléricaux!

Nous en acceptons l'augure et nous retenirons seulement, ce qui seul mérite d'être retenu, que Paul Déroulède et Marcel Habert condamnent énergiquement l'acte d'indiscipline du lieutenant-colonel de Saint-Rémy et l'arrêt du Conseil de guerre de Nantes.

Comptable emploierait ses loisirs à travaux **ECRITURES et COMPTABILITÉ** S'adresser au Journal.

Nouvelles Locales

Cas d'annésie

Les agents du poste de police de Nanterre ont trouvé, dans la plaine de Nanterre, un pauvre diable gisant sur un tas de fumier où il était couché depuis deux jours.

Conduit au commissariat de Puteaux, le malheureux, qui avait perdu la mémoire, a été incapable de proférer d'autres explications que ces mots qu'il répétait sans cesse et qui renferment peut-être une indication utile sur son identité: « Ivry, Vitry, Durocher ».

L'inconnu, qui est âgé d'environ quarante-cinq ans, a été envoyé à l'infirmerie spéciale du dépôt.

RETRAITE grande administration demande place **ECRITURES, Comptabilité, Caisse, ou autre** NANTERRE ou ENVIRONS S'adresser au Journal

ÉCHOS DES COMMUNES ENVIRONNANTES

Bougival

Suicide

Mme veuve Rasphine Gautier, âgée desoixante-deuxans, rentière, demeurant 22, rue Jomard, il y a quelques temps, été victime d'un accident de voiture dans lequel elle avait été très grièvement blessée.

Cette dame, ne pouvant plus supporter les souffrances qu'elle endurait, s'est pendue à l'espagnolette de la fenêtre de son logement.

Chatou

Pauvre Enfant

M. Gaston Lemoine, propriétaire, demeurant 15, avenue des Ponts, à Croissy, qui conduisait une voiture à deux roues dite « tonneau », a renversé, rue Camille-Perier, le jeune André Bernard, âgé de cinq ans et demi, domicilié chez son père, professeur de piano, 5, rue de la Paroisse.

Les roues de la voiture passèrent sur le corps de l'enfant qui fut relevé le bras droit fracturé, une grave blessure à la tempe droite et une autre à la tempe gauche. Il a été transporté chez ses parents, où le docteur Calbet, appelé à lui donner des soins, a jugé son état des plus graves.

Hospitalité mal récompensée

La semaine dernière, Mme Hermine Trollet, âgée de cinquante-neuf ans, rentière, demeurant 50, avenue du chemin-de-fer, recevait une amie connue sous le nom de Mme de Fontenay, et l'hébergeait pendant quatre jours et quatre nuits.

Après son départ, la rentière constata que son amie avait fouillé tous les meubles et lui avait dérobé des bijoux, du linge, des vêtements et divers objets pour une valeur de plus de 1.000 fr.

Elle s'est empressée de déposer une plainte à la gendarmerie, qui a ouvert une enquête.

Rueil

Acte de sauvagerie

Dimanche soir, une rixe éclata au bal de la rue des Petits-Champs, à Rueil, entre des jeunes gens du pays et des individus venus de Puteaux, de Suresnes et de Nanterre.

Le propriétaire de l'établissement mit tout le monde à la porte; mais, vers minuit et demi, avenue de Paris, les adversaires se rencontrèrent de nouveau.

La rixe reprit de plus belle, et tout à coup, l'un des combattants, Ernest Bouvier, maçon, chemin des Longs-Rais, à Nanterre, s'affaissa frappé dans le dos de trois coups de couteau.

Le blessé, relevé par les gendarmes accourus au bruit, a été conduit à la gendarmerie où il a reçu les soins de M. le Dr Lanos, puis il a été transporté, par la voiture d'ambulance et plusieurs sauveteurs ambulanciers, à l'hôpital de Saint-Germain-en-Laye. Son état est des plus graves et l'on craint qu'il n'ait un poumon perforé.

À la suite d'une première enquête, on a arrêté un journaliste, François Ceras, âgé de 17 ans, habitant Rueil, qui a nié toute participation au meurtre.

Il a été reconnu cependant par Bouvier; aussi a-t-il été remis à la disposition du parquet de Versailles, qui a ouvert une instruction.

NAISSANCES. — Derrey Henriette-Louise-Angèle, 8, rue du Vieux-Chemin de Paris; Duru Julienne-Florence, 50, r. du Gué; Belliard Emile-Alfred, 21, rue du Fort; Rouland Gustave-Casimir, rue de la Plaine.

PUBLICATIONS. — Charpentier Emile-Louis, sous-directeur, Usine à gaz, Rueil et François-Blanche-Marguerite, sans profession, av. de Paris, 102, Rueil; Trillaud Firmin-Bénon, maçon, 27, boulevard des Ormes, Rueil et Estivals Anne-Eugénie, sans profession, à Louveciennes (S. et O.); Blein Ernest-Louis, des Bois, 36; Auré Jules-Léon, cantonnier, 8, rue Truaine, Rueil et Morgand Marie-Louise, cuisinière, rue de Marcy, 8, Rueil.

DECES. — Besche veuve Dreux, sans profession, 77 ans, 1, av. de Paris; Molhes Victoire-Louise, 85 ans, boulevard des Ormes, 5; Fusil Suzanne 19 mois, rue des Muettes, 14.

SURPRISE

En réponse aux nombreuses demandes de nos lecteurs, avant réussi à leur procurer à titre gracieux, les œuvres actuellement les plus en vue, nous avons chargé la Société des Maltres Français, section des Beaux-Arts, de leur adresser gratuitement.

Solt: 1° Un choix d'œuvres pour piano seul ou violon, d'une valeur de 16 fr.

Notamment: Marche du couronnement du Roi d'Espagne. — La Tsarévna: la plus célèbre Mazurka de Russie. — Souvenir de la Martinique. — Polka d'Edouard VII, etc.

Un merveilleux ensemble de toutes les variétés de Chansons et Romances, etc., ayant le plus de succès, avec accompagnement de Piano; d'une valeur de 17 fr.

Pour recevoir cette surprise exceptionnelle, s'inscrire par lettre, adressée à la Société, Boulevard du Montparnasse, 155, Paris; en ajoutant pour couvrir les frais, 10 timbres à 15 cent. ou mandat par chacune des deux séries demandée.

BIBLIOGRAPHIE

Théorie Algébrique de la Comptabilité

Dans cette première brochure, le mécanisme des Parties Doubles est ramené à l'addition algébrique d'égalités de construction très simple; puis, la situation du Propriétaire de l'Entreprise est déterminée de deux façons, savoir, par l'état, l'accroissement ou le décroissement: 1° de chaque consistance patrimoniale active ou passive; 2° du patrimoine lui-même, considéré dans son ensemble.

Comptes d'Opérations.

Cette deuxième brochure expose la manière de s'assurer (dans la plupart des Commerces ou industries de Gros) au moyen de Comptes ouverts au Grand-Livre, si le Prix de Cession comprend bien le Prix de Revient, plus le Bénéfice espéré. Grâce à ces Comptes, les recherches et les vérifications deviennent extrêmement rapides et faciles. De plus la liquidation dont ils sont susceptibles, dévoile mécaniquement les erreurs, omissions ou détournements du personnel et permet de les rectifier, de les réparer, ou de les empêcher à l'avenir.

Prix de chaque brochure: 2 francs, franco, chez P. MOUTIER, 2, Boulevard Gouchoise, Rouen.

La réforme de l'enseignement secondaire expliquée aux familles

Par H. VUIBERT, auteur de l'Annuaire de la Jeunesse, broch. in-8° de 48 p. (Libr. Nony, 0 fr. 50).

La plus grande réforme qui ait été accomplie depuis cent ans dans l'enseignement secondaire entre en application dès octobre prochain. Les études vont aboutir au baccalauréat « quadriréphale » dont parlait M. Wallon. L'enseignement devient extrêmement diversifié, approprié aux aptitudes et aux besoins de chacun.

Au milieu de l'extrême complexité du nouvel organisme scolaire, il ne restait plus pour les familles qu'un seul embarras: celui du choix. M. Vuibert le fait disparaître.

PETITES TABLETTES D'HYGIÈNE par P. GUICHARD

L'eau potable

L'eau que nous buvons provient de plusieurs origines: L'eau de pluie, après avoir lavé l'air et les toits de nos maisons, arrive dans des citernes où nous la conservons pour l'usage. Ces citernes sont le siège de fermentations microbiennes qui ajoutent encore des microbes à ceux que la pluie a ramassés dans sa chute.

Les eaux des puits reçoivent des infiltrations provenant des fosses, soit des fumiers, soit des engrais des cultures.

Les eaux de rivières reçoivent, tout le long de leur parcours, les eaux qui ont lavé les routes et les champs voisins.

Les eaux de sources quand ce sont de vraies sources, sont pures à la sortie, mais, si elles ne sont pas soigneusement protégées, elles sont bien vite aussi mauvaises que les autres à cause des impuretés qu'elles reçoivent; quand elles sont bien entretenues, elles peuvent encore être souillées par des infiltrations accidentelles, comme on l'a vu à Paris souvent.

Or, l'eau est le véhicule de nombreuses maladies.

MORALITÉ: Il faut purifier l'eau avant de la boire. Comment? Nous le dirons la prochaine fois.

CHAMBRE MEUBLÉE A LOUER avec Grand Jardin

AVEC OU SANS PENSION S'adresser: 26, rue Henri-Martin NANTERRE

POUR RIRE!

Les shahs de Perse, comme la plupart des souverains, ont donné lieu en France, où l'esprit comique ne perd jamais ses droits, à une série de jeu de mots toutes les fois qu'ils ont honoré notre pays de leur visite.

La dernière visite du Roi des Rois, comme disent les Persans, dans la Capitale nous remet en mémoire certains « mots » qui furent faits, voilà près de trente ans, dans les principaux journaux de l'époque; à l'occasion de la venue de l'un de ses ascendants.

Ils redevenaient d'actualité et nous croyons amusant d'en rééditer quelques-uns:

Quelle pièce jouera-t-on en l'honneur du shah?

— Hum! le Prophète sonnerait bien aux augustes oreilles de ce potentat.

— On ferait bien mieux de faire une pièce dont l'action se passait en Perse.

— Une pièce de vin alors?

Le shah assistera à une représentation solennelle à l'Opéra.

— Oui, je sais; on ne pourra même lui offrir que des ballets.

— Et quel pas goûtera-t-il de préférence dans ces divers ballets?

— Parbleu les entrechats.

Deux reporters de journaux politiques flânaient hier dans le parc de Versailles, où commencent à se dresser les échafaudages pour les préparatifs de la grande fête de nuit en l'honneur du shah de Perse.

— Et sait-on, dit l'un, à quelle époque a eu juste cette fête du shah?

— Vraisemblablement pour la mi-août.

Encore le shah... Nous apprenons que, désirant se promener incognito dans les rues de Paris, il veut prendre un pseudonyme.

Un restaurateur de nos amis propose Ange Yblotte? Admirablement choisi pour un shah!

On dit que pour le séjour du shah à Paris, le directeur de l'Opéra-Comique aurait l'intention de reprendre Roméo et Juliette avec les artistes créateurs.

— Il est du meilleur goût que le shah entende Mme Carvalho Molière, aurait prononcé cet impresario.

Chaque fois que je passe devant un chalet de nécessité, je pense au shah de Perse.

— À quel propos?

— Sais-tu que c'est bien vertueux pour un musulman d'avoir renvoyé ses femmes.

— Certainement, mais quel rapport?

— Tiens, parbleu, si le shah est si vertueux, c'est que le shah l'est de nécessité...

Où l'a-propos va-t-il se nicher! On lit sur l'enseigne d'un marchand de portes, de fenêtres et de jalousies de la rue Chapon:

AU GRAND SHAH Quinze cents belles persiennes neuves et d'occasion, à vendre.

A propos du shah: Pendant le séjour du souverain à Paris, on lui proposera plusieurs excursions à Fontainebleau; on s'empressera de mettre également à sa disposition les autres palais de l'ancienne liste civile, pour ne pas que le shah se lasse de Fontainebleau.

Nous terminerons par quelques calembourgs que nous adresser un de nos correspondants:

Dans la rue: Deux promeneurs causent: — Avez-vous vu, dit l'un, comme Mouzaffer-ed-Dine reste froid aux demandes pécuniaires qui lui sont faites.

— Oui, c'est vraiment chien pour un shah!

On nous assure que le shah de Perse a une prédilection marquée pour les théâtres qui ont des danseuses.

— Pas étonnant, fait X... un shah aimera toujours les endroits où l'on trouve des rats.

Demande d'Agents

actifs, sérieux, par propriétaire de vignobles, pour la vente de ses VINS. Ecrire à M. le Régisseur du Domaine de Gougons, par Carcassonne (Aude).

LABRADOR 22, Av. Beaumartin, Paris. Catalogue gratis franco. Nous recommandons à nos lecteurs les machines à tricoter Labrador. Elles sont les meilleures et les plus économiques. Elles coûtent 150 fr. On en trouve dans toutes les bonnes quincailleries pour dames.

AUTORISATION DE L'ÉTAT (Décret du 20 avril 1887) App. ob. linc. de l'Académie de Médecine

EAU NATURELLE Vals Sources Mireille Tignes, Evrosse, Hautes-Alpes. Eau de Table Par excellence